

RÉPONSE – R 302 A – 24.03

Réponse du Conseil administratif à la résolution R 302 – 23.12

déposée par Monsieur Wahba GHALY, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

POUR L'ANTICIPATION DES EFFETS NÉGATIFS DE LA DIGITALISATION ET DE LA ROBOTISATION SUR LES INÉGALITÉS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La résolution R 302 – 23.12, votée par votre Conseil le 19 décembre 2023, déclarait ce qui suit :

- qu'il est essentiel de mettre en place un plan d'action visant à réduire les effets négatifs de la robotisation et de la digitalisation sur le marché du travail et sur l'augmentation de la précarité ;
- qu'il est primordial d'étudier la possibilité de garantir que les entités possédant des robots proposeront des formations internes, ou financeront des formations externes, pour la reconversion professionnelle des salariés qui perdent leur emploi en raison de l'automatisation ;
- qu'il est crucial de développer des services de formations complémentaires adaptées aux besoins des travailleurs qui souhaitent se reconvertir ou se perfectionner aux métiers de demain qui seront de plus en plus liés aux technologies.

Nous vous remettons la réponse reçue de Mme Delphine BACHMANN, Conseillère d'État en charge du Département de l'économie et de l'emploi, à qui nous avons adressé votre résolution.

La résolution R 302 – 23.12 est ainsi close.

Martin STAUB
Conseiller administratif

Vernier, le 26 février 2024

Annexe mentionnée





REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de l'emploi
La Conseillère d'Etat

DEE
Case postale
1211 Genève 3

Monsieur Mathias Buschbeck
Maire
Mairie de Vernier
Rue du Village 9
Case postale 520
1214 Vernier

700186-2024/DBa/OVi

Genève, le 12 février 2024

Concerne : Résolution R 302 - 23.12 adoptée par le Conseil municipal de la Ville de Vernier "Pour l'anticipation des effets négatifs de la digitalisation et la robotisation sur les inégalités"

Monsieur le Maire,

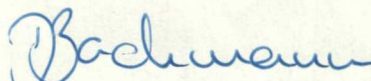
Je me réfère à votre courriel du 17 janvier dernier, adressé à la Chancellerie et transmis à mon département pour raisons de compétences, qui a retenu ma meilleure attention.

La numérisation et l'adoption croissante de l'intelligence artificielle dans les entreprises représentent à la fois une opportunité et un défi. Les préoccupations de la ville de Vernier rejoignent ainsi celles du Conseil d'Etat relatives aux impacts de la transition numérique de notre société, de sorte à garantir la reconversion et l'insertion socio-professionnelles des individus tout au long de leur parcours professionnel, notamment dans ce domaine.

En début de législature, le Conseil d'Etat a instauré une Délégation du Conseil d'Etat à l'employabilité (DELE) ; elle regroupe les départements de l'économie et de l'emploi (DEE), le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et le département de la cohésion sociale (DCS) et est chargée de donner des impulsions et d'assurer la cohérence et la coordination au niveau politique de la politique de l'employabilité de l'Etat.

Cette délégation a chargé le Conseil pour le développement de l'employabilité, nouvelle commission officielle tripartite rattachée à mon département, de proposer un Plan directeur cantonal de l'employabilité qui permette de répondre aux besoins en compétences du marché du travail, d'appréhender les impacts des grandes transitions et d'adapter les conditions cadres pour garantir l'employabilité de tout un chacun.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes salutations les meilleures.


Delphine Bachmann

Copie à : Madame Carole-Anne Kast, Madame Anne Hiltbold, Monsieur Thierry Apothéloz